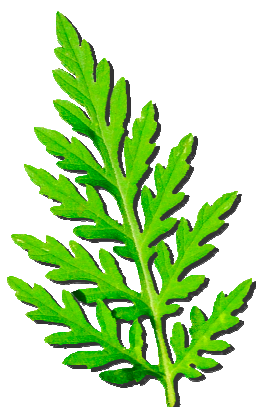


Infos Municipales : spécial Ambroisie

Juillet 2015



L'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive annuelle dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant.

Qu'est-ce ?

La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la diffusion de pollens d'ambroisie.

Les principales manifestations cliniques sont, pour les personnes sensibles, des rhinites, conjonctivites et trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves.

Environ 10% de la population est touchée durant l'été, ce qui génère pour la région Rhône-Alpes des coûts de santé estimés entre 11 et 16 millions d'euros pour l'année 2012 (Etude de l'ARS sur les coûts de l'ambroisie en région Rhône-Alpes).

Loi et règlement

Obligation de prévention et de destruction par les propriétaires, ayants-droits ou occupants (article 1 de l'arrêté préfectoral n°. 2014 106-003)

Comment lutter ?

Repérage et signalement au référent

Arrachage et destruction avant le 1^{er} août de chaque année, à cause de la pollinisation.

En cas de défaillance des personnes visées à l'article 1, le maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais des intéressés.

référent mairie : Yves Legendre

doc : www.rhone.fr/ambroisie

